

Visite du Directeur général à la DNEF : notre « lettre ouverte »

Paris, le 17 mars 2015

Ce n'est un secret pour personne, Bruno parent est venu à la DNEF et il a reçu les trois OS représentées à la DNEF.
Pour Solidaires Finances Publiques, c'était donc l'occasion d'aborder les questions sensibles de la DNEF. Sachant que peu de temps nous était imparti, nous avons préparé un document rédigé en forme de lettre ouverte à lui remettre, en complément de notre intervention.
Ce texte est reproduit ci après. Vous remarquerez que nous avons choisi d'aborder des thèmes spécifiques à la DNEF car à notre sens c'était l'intérêt de cette audience. Nous avons en effet par ailleurs suffisamment d'instance, locales (CTL) et nationales (groupe de travail, CTR, CTM) dans lesquels nous abordons les suppressions d'emplois et les autres enjeux DGFIP nationaux.
Nous avons préféré que l'intégralité du temps de visite soit consacré à parler de la DNEF

Suite à nos interventions le DG nous a apporté des éléments de réponse.....le compte rendu sera publié très prochainement sur ce site..

Monsieur le Directeur Général,

Votre visite à la DNEF est pour nous l'occasion de vous interpeller sur un certain nombre de points qui constituent autant d'attentes des agents de la DNEF.

Parallèlement aux mesures prises en faveur des entreprises dans le cadre du plan contrôle, il nous a été réaffirmé lors du GT sur le contrôle fiscal du 3 mars dernier que la lutte contre la fraude fiscale demeurait une priorité pour la DG. Les faits nous permettent parfois d'en douter ! Face à ces déclarations d'intention (car au-delà des nouveaux moyens juridiques, nous nous interrogeons sur les moyens alloués au contrôle fiscal), les agents du Contrôle Fiscal et de la Recherche attendent de vrais signaux car les sujets d'inquiétude et de mécontentement sont nombreux.

Monsieur le Directeur Général, il est trop facile de ne pas donner les moyens de remplir nos missions pour pouvoir ensuite nous reprocher de en pas les accomplir correctement !

La DNEF mérite un vrai cap !!

Nous avons le devoir de relayer les inquiétudes des agents sur l'avenir de la DNEF qui n'a pas eu de véritable ambition pendant trop longtemps et sur l'avenir de la recherche en général.

Carrousel, le manège désenchanté

Alors que la fraude carrousel TVA coûte chaque année plusieurs dizaines de milliards d'euros, les services de la DNEF en charge de leur lutte sont démobilisés et se sentent un peu seuls dans leurs missions.

Deux raisons à cela :

Tout d’abord, différents articles dans la presse sur ce sujet où la question qui se dessinait au final est : «Mais que fait la DGFIP sur le carrousel TVA ??» Même si nous déplorons parfois la tonalité de certains articles sur le sujet qui donnent le mode d'emploi des carrousels, les agents apprécieraient de se sentir soutenu par la DG. Pourquoi n'y a-t-il aucune communication sur le sujet ?
La BNI en charge de cette fraude est trop réduite à faire de l’affichage en faisant des articles 40 et des suspensions de numéro de TVA : même si c’est un travail qui doit être fait, ce ne doit pas être au détriment de la recherche de terrain, de l’expertise et de la programmation.

Ensuite nous voudrions aborder le problème de la nouvelle stratégie de vérification et pénale des réseaux carrousélistes.
Sur ce sujet, des discussions entre le bureau AFP (affaires fiscales et pénales) et la DNEF, il en ressort les constations suivantes :

- les rappels effectués par la DNEF sur les sociétés carrousélistes ne sont presque jamais recouvrés.
-la procédure de solidarité de paiement est un échec car sa mise en œuvre est extrêmement complexe,
- il y a une nécessité de mieux coordonner nos procédures tant fiscales que pénales avec la justice et le parquet national financier.

Si nous partageons avec la direction l’ensemble de ces préoccupations, nous sommes en désaccord sur les propositions envisagées. Le CGI n’est pas adapté à ces fraudeurs: il est urgent de prendre des mesures législatives pour nous adapter à ces types de fraude, et non pas seulement publier des schémas de fraude.
Une des solutions proposées serait de ne plus systématiquement aller en vérification dans les sociétés taxis au motif que leur contrôle n'est pas suffisamment intéressant (à cause du défaut d'interlocuteur et parfois de documents comptables). La Direction générale voudrait que l’on aille plus en amont dans la pénalisation des dossiers, et ce dès la programmation. Pour nous, ne plus aller en vérification chez les taxis serait la pire des solutions.
En effet, ne plus vérifier une société taxi c’est déjà ne plus lutter contre la fraude et demander aux services vérificateurs d’enfreindre la loi (non-respect de l’article 283-3 du CGI). De plus, cela pose un certain nombre de questions concernant la stratégie sur les vérifications des sociétés clientes de ces taxis, or à ce jour la direction a été incapable de nous répondre.
En outre, vérifier une société taxi c’est aussi évaluer le montant de la fraude à la TVA, ce qui doit faire partie des missions de la DNEF.
On peut toujours casser le thermomètre pour faire croire que le malade n'est plus malade, qu’il n’y a plus de carrousels en France, mais vous ne pouvez pas ignorer que ce n'est pas un vrai traitement que vous proposez.

Enfin, et si nous sommes d’accord pour travailler plus en amont avec le Service Des Douanes Judiciaires (SNDJ) le temps pénal et le temps fiscal sont deux choses différentes.

Nous proposons donc plusieurs pistes d’études :

- Lors de la découverte d’un réseau, et de l’engagement de vérification des sociétés, désignation d’un référent chargé de transmettre toutes les informations à l’ensemble des acteurs,

- Possibilité de taxer les sociétés taxis sur la base d’une 2120 à défaut d’engagement (le souci étant que l’on ne doit pas avoir le même travail sur la société taxi effectué par plusieurs collègues vérifiant un de ses clients),

- Possibilité de sauter l'échelon d'un taxi sur la base de la notion de transfert de propriété permettant ainsi de s'attaquer directement à l'écran,
- Étudier la notion de facturation de complaisance entre les différents acteurs du réseau (notion tombée aux oubliettes à la DNEF), cela permettrait de remettre en cause la TVA déductible plus facilement,
- Possibilité d'aller chez le cabinet comptable d'une société qui est en opposition à contrôle fiscal afin d'en récupérer la comptabilité et les documents comptables (possibilité de faire un droit de communication élargi),
- Rendre obligatoire pour les sociétés de ventes de matériel informatique et de téléphonie d'effectuer des déclarations d'achats indiquant le nom de leur fournisseur, leur n° de TVAI ou RCS, et le montant des achats effectués.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES et l'ensemble des services travaillant sur ce sujet sont disposés à proposer des solutions, encore faut-il nous écouter !!! L'avis des agents travaillant sur ce sujet doit être entendu ! Où en est la note de la DG sur le carrousel TVA qui doit sortir ?

Nous avons obtenu un GT qui traitera de la fraude à la TVA, nous reviendrons sur ce sujet

Défendre et rénover le L16 !

La tentation de judiciarisation du contrôle fiscal est grande en France et revient régulièrement dans le débat public. Ce débat ne doit pas aboutir à la disparition de la procédure L 16 B dont l'existence est largement justifiée par la necessité de combattre la fraude sur tous les terrains : la DGFIP doit être le fer de lance de la lutte contre la fraude fiscale.

Les agents de la DNEF ont formulé des propositions lors d'un groupe de travail sur le sujet et ils demandent que ces propositions soient examinées attentivement et entendues.
Pour eux, il serait necessaire par exemple d'obtenir un élargissement du champ d'application en matière de lutte contre la fraude patrimoniale. Une simplification des travaux pourrait être envisagée en modifiant par exemple le texte pour inclure la possibilité de ne saisir qu'un JLD quand plusieurs points sont envisagés le ressort de plusieurs juridictions, ce qui aurait pour avantage de réduire les déplacements et donc les frais.

Notre organisation a demandé d'inclure ce sujet dans un groupe de travail national.

Comme nous le demandons régulièrement : où en est la réflexion de la DG et du gouvernement sur la rémunération des «aviseurs» (terme auquel nous préférons celui de «lanceurs d'alerte»).

Et le DATA MINING dans tout ça ?

Le Data Mining nous a été présenté comme un outil supplémentaire dans l'aide à la recherche et à la programmation. Pour nous, il ne peut constituer un substitut à la recherche « de terrain »
Pourquoi ne parle-t-on plus de cette mission à la DNEF qui a pourtant un rôle à jouer dans ce domaine ? Non seulement la DG est équivoque quand on demande des éclaircissements sur la répartition des rôles entre la DNEF et la mission requête et valorisation mais en plus, on ne parle que de ce dernier service dans la presse....on peut vraiment se demander si ce relais médiatique n'est pas orchestré et intentionnel !

Encore une fois, cette mission ne résoudra pas tous les problèmes de programmation et ne doit être envisagée que comme un complément et ne doit pas être menée au détriment de la recherche de terrain.nous ne le répéterons jamais assez.

...et en matière d'indemnitaire, le compte n'y est pas !

La refonte des régimes indemnitaires laissera des traces dans les services : malgré l'engagement de ne pas faire de perdants lors de la refonte des régimes indemnitaires, cette promesse n'a pas été tenue, et les agents sont d'autant plus amers qu'elle l'a été pour les cadres supérieurs.

Les agents constatent tous des pertes de pouvoir d'achat notamment du fait de la non compensation des prélèvements sociaux alors que la DG s'y était engagée. Nous vous rappellerons encore et cet engagement pris au CTR du 20 mai 2014 : Solidaire Finances Publiques continue de demander la compensation des IFDD à hauteur de 108 % et la compensation de l'assujettissement à l'impôt sur le revenu.

Les agents des BII réclament la compensation à l'euro près de leurs IFDD trimestrielles qui remplaçaient la prime du verbalisant, accordée pour reconnaître leur qualification et leurs conditions de travail spécifiques.
En outre, dans un contexte où la technicité fiscale doit s'accompagner d'une technicité informatique, nous demandons la création de postes d'informaticiens bénéficiaires des droits et garanties afférents à ces postes, en matière de régime indemnitaire informatique par exemple.

Enfin, les agents ne veulent plus payer pour travailler : les frais engagés dans le cadre de leurs fonctions ou quand ils vont en formation doivent être remboursés intégralement.

La DNEF est une belle maison. Elle doit rester l'une des vitrines de la DGFIP. Pour se faire, rassurez les agents sur son avenir et défendez la quand elle est attaquée.